



# DÉLIBÉRATION

**SÉANCE DU COLLÈGE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022-5-01**

Le collège du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

**Vu** le code de la recherche, notamment ses articles L. 114-3, L. 114-3-1 à L. 114-3-6 ;  
**Vu** la loi organique n° 2017-54 du 20 janvier 2017 relative aux autorités administratives indépendantes et autorités publiques indépendantes ;  
**Vu** la loi n° 2017-55 du 20 janvier 2017 portant statut général des autorités administratives indépendantes et des autorités publiques indépendantes ;  
**Vu** le décret n° 2021-1536 du 29 novembre 2021 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur ;

---

Après en avoir délibéré le 29 septembre 2022,

## DÉCIDE :

### ARTICLE 1<sup>er</sup>

Les critères d'accréditation à l'international pour les établissements d'enseignement supérieur à l'étranger sont approuvés.

### ARTICLE 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet du Haut Conseil.

Le président

*SIGNÉ*

Thierry Coulhon

<p>Nombre de membres en exercice : 30 Nombre de membres présents au moment du vote : 20 Abstentions : 0 Votes exprimés : 20 Contre : 0 Pour : 20 N'ont pas pris part au vote : 0</p>
--